

Industrialisation et dynamique des tensions raciales et sociales dans l'ancien Congo Belge

PAR ANDRÉ LUX

SUMMARY

The primacy of economic goals in Belgian colonial policy, together with the peculiar features of the Congolese economic structure, has created a functional interdependency between the two racial communities. This enabled the Congolese to free themselves from colonial constraints and to challenge progressively the white employers on the labour market. Within the private sector, racial tensions were partly relieved through the necessary "achievement" of professional promotion due to skilled manpower bottlenecks, whereas they culminated within the Civil Service, where Congolese employees conquered a privileged "ascriptive" status. The latter did not question the socio-economic system installed in the colony, and therefore reinforced social tensions opposing the new Congolese social classes.

I. INTRODUCTION

Les émeutes qui éclatèrent à Kinshasa le 4 janvier 1959 marquent le début d'un déroulement accéléré d'événements qui aboutirent le 30 juin 1960 à la proclamation de l'indépendance du Congo. Très peu de personnes auraient pu imaginer une telle précipitation, notamment pas les leaders des partis congolais. Ceux-ci furent proprement atterrés lorsque le gouvernement belge, avec qui ils négociaient en février 1960 les modalités de l'accession de leur pays à l'indépendance, leur annonça que celle-ci leur serait octroyée le 30 juin de la même année. Ils avaient revendiqué cette date dans un but tactique, car ils étaient convaincus que la Belgique, réticente, leur imposerait de trop longues étapes intermédiaires.

Dans l'introduction à son ouvrage sur les problèmes structurels de l'économie congolaise, paru en 1957,¹ Bezy présentait ce pays comme une oasis dont le développement continuait à se dérouler à l'abri des remous politiques et sociaux du reste de l'Afrique. Fallait-il donc attribuer la soudaine explosion du Congo à une brusque contagion extérieure? Celle-ci aurait-elle rompu le cordon sanitaire dont la politique coloniale belge entourait le pays à force d'en écarter les tentations politiques par les effets bénéfiques d'un programme de welfare social?

Il n'y a pas de surprise en histoire, et c'est pourquoi l'occasion d'un évènement ne doit pas s'identifier à ses causes profondes. Celles-ci, dans le cas du Congo, tirent leur substance de la dialectique du système colonial belge, de la hiérarchie de ses objectifs et des structures qu'il a mises en place à ces fins. Pour comprendre comment les rapports de force se sont altérés entre colonisateurs et colonisés en même temps qu'apparaissaient des tensions et des antagonismes entre sous-groupes professionnels parmi ces derniers, il importe de réaliser la *primauté des objectifs économiques* dans l'histoire coloniale du Congo. En d'autres mots, c'est dans les structures spécifiques et le dynamisme particulier du système économique colonial qu'il faut chercher les germes de son évolution et de la désintégration du pouvoir colonial belge au Congo.

II. L'ESSOR ÉCONOMIQUE DU CONGO DE 1920 À 1959

Le cadre restreint du présent article ne permet pas de retracer en détail l'évolution économique prodigieuse du pays et d'en analyser les causes. Le lecteur intéressé voudra bien consulter le livre déjà cité de Bezy.

Il importe cependant de souligner la position exceptionnelle du Congo à l'égard du modèle colonial courant. Lorsque les grandes puissances européennes se partagèrent le continent africain dans le dernier quart du 19^e siècle, Léopold II, roi des Belges,

¹ F. BEZY, *Problèmes structurels de l'économie congolaise*, Louvain 1957. D'autres partageaient cette opinion, notamment J. McDermott dans le *Chicago Daily News* du 28 décembre 1956: "on this African continent, racked by racial tensions, the Congo today represents an oasis of hope to the black man."

obtint sa part à force d'habileté diplomatique, envers et contre ces grandes puissances dont il neutralisa les appétits contraires, mais aussi envers et contre le parlement et le gouvernement belges, effrayés par les visées aventureuses de leur souverain. Ainsi naquit l'Etat Indépendant du Congo, propriété personnelle du roi, que celui-ci cédera à la Belgique en 1908.

Ce qui nous intéresse ici est de relever que le compromis négocié entre Léopold II et ses puissants voisins aboutit, par la signature de l'Acte de Berlin en 1885, à faire du Congo une zone de libre échange, non protégée par des droits préférentiels et ouverte à tous les intérêts financiers et commerciaux. Cette stipulation devait avoir des conséquences économiques extrêmement importantes, dont l'ampleur ne se révéla que progressivement.

L'économie congolaise ne s'est pas bâtie sur le modèle classique du *pacte colonial*. Celui-ci établissait des liens très étroits entre la métropole et sa colonie: celle-ci se voyait imposer la vocation exclusive de fournir des matières premières à sa métropole, laquelle écoulait en retour dans sa colonie le surplus de sa production manufacturée. Ce mariage forcé était protégé des tentations extérieures par divers mécanismes, fonctionnant à l'intérieur d'une zone monétaire homogène; citons le reflux en métropole des disponibilités monétaires de la colonie, la pratique des surprix réciproques, les contraintes douanières etc. A l'abri artificiel de la concurrence extérieure, la croissance économique de la colonie se faisait en pure complémentarité et en totale dépendance de la structure et des intérêts économiques de la métropole.² Cette domination ne pouvait dès lors qu'entraîner une malformation structurelle, un rachitisme économique, qui ne permet pas aujourd'hui à ces régions, devenues politiquement indépendantes, de faire face aux flux et reflux des courants de l'économie mondiale.

Toute autre est l'histoire de l'économie congolaise, investie dès la fin du 19^e siècle par des groupes financiers importants en provenance de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne. Si le pays attirait particulièrement les regards grâce à son exceptionnelle

² Voir notamment R. BARRE, "Le développement économique, analyse et politique", *Cahiers de l'I.S.E.A.*, n° 66, avril 1958, pp. 15-17; R. GENDARME, *La pauvreté des nations*, Paris, Cujas, 1963, pp. 52-58.

dotation en ressources naturelles, il dut par contre bâtir une économie "à tous vents", confrontée sans ménagements aux effets de la concurrence mondiale et obligée dès lors de respecter les lois élémentaires d'efficacité d'une économie de marché ouverte à l'extérieur. Ceci explique sa rapide maturation, qui se traduit par une grande diversification de ses productions et qui bénéficie d'une structure monopolistique.

Illustrons ceci par quelques données chiffrées. L'étroite dépendance du commerce extérieur des anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale à l'égard de la France subsiste, à peine atténuée par plusieurs années d'indépendance politique: 62.3% de leurs échanges extérieurs concernaient leur ancienne métropole en 1962.³ Par contre, en 1959, la Belgique ne représentait que 19.5% des exportations et 30.3% des importations du Congo.⁴

Loin d'être un pays de monoculture, le Congo exportait en 1959 une gamme variée de vingt produits végétaux (43%) et neuf produits minéraux (57%), dont voici les plus importants en proportion de la valeur globale des exportations: cuivre (raffiné à 95%) 33.2%, huile de palme et de palmiste 11.5%, diamants 7.1%, cobalt 6%, coton 5.7%, caoutchouc 4.6%, étain 4.4%.⁵

En l'absence d'un marché financier local, la structure monopolistique de l'économie facilita la concentration des capitaux et l'accumulation des investissements; ceux-ci passèrent de 1100 millions de francs belges en 1920 à 14500 millions en 1954,⁶ atteignant ainsi le tiers du revenu national du pays. Cette proportion impressionnante pour un pays sous-développé résultait précisément d'une politique systématique d'autofinancement pratiquée par les grands groupes industriels; 60% au moins des investissements privés provenaient de cette source.

Pendant cette même période de 1920 à 1954, la production agricole d'exportation et la production industrielle accusèrent un rythme d'accroissement exponentiel de 8.8% et 11.2% par an

³ Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, *Notes d'information et statistiques*, juillet 1964, l'orientation des échanges commerciaux, p. 11.

⁴ *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge*, avril 1960, p. 151.

⁵ *Ibidem*, p. 146.

respectivement, tandis que le produit national brut gonflait, à prix constants, de 8% l'an.⁶ L'essor fondamental de l'industrie est particulièrement frappant. Il est dû non seulement au développement de la métallurgie de base, qui assure notamment le raffinement du cuivre, mais aussi à celui de l'industrie manufacturière, qui alimente les marchés intérieurs et traduit ainsi l'accroissement du pouvoir d'achat d'une population congolaise de plus en plus entraînée dans les circuits de l'économie de marché. Entre 1939 et 1957, l'augmentation du volume des productions atteint 622% dans l'industrie alimentaire, 1251% dans l'industrie chimique, 2489% dans l'industrie des matériaux de construction, 2843% dans l'industrie textile et 3770% dans les autres secteurs manufacturiers, soit au total une augmentation de 1200%.⁷

Voici une autre particularité structurelle de l'économie congolaise: bien plus qu'ailleurs en Afrique, les Européens prirent en charge directe tous les stades successifs du processus de production.⁸ Il en résulta une rapide prolétarianisation de la population congolaise; en effet, de 1927 à 1956 le nombre des travailleurs salariés passa de 427,000 à 1,200,000, soit de 14% à 39% des hommes adultes.⁹

Le Congo ne compte même aujourd'hui que quinze habitants par mille carré. Or ses pôles de développement, et plus particulièrement Kinshasa et le sud du Katanga, ont surgi dans des zones encore nettement moins peuplées. Dès lors, la prolétarianisation de sa population entraîna de vastes migrations et une urbanisation rapide. Environ la moitié des travailleurs étaient occupés en 1958 en dehors de leur territoire d'origine,¹⁰ tandis que la population

⁶ A prix constants de 1950; idem, mars 1956.

⁷ Une bonne analyse de l'évolution de l'industrie congolaise jusqu'en 1963 est faite par J.L. LACROIX, "Les pôles de développement industriel au Congo", *Cahiers Économiques et Sociaux*, octobre 1964, pp. 146-191. Notons que les secteurs minier et industriel représentaient au Congo 47.5% du produit national brut en 1956 contre seulement 10.3% au Nigéria (1950-3), 11.6% au Ghana (1948-53) et 16.5% au Kenya (1947-53); voir S. KUZNETS, *Industrial Distribution of National Product and Labor Force, Economic Development and Cultural Change*, V. 5, 1957.

⁸ F. BEZY, op. cit., pp. 103-105.

⁹ Rapports annuels aux Chambres législatives.

¹⁰ Le Congo était divisé en 122 territoires pour une étendue de 916,189 milles carrés. Ces territoires étaient regroupés en districts, qui formaient les six provinces du pays.

urbaine passait de 6% de la population totale en 1935 à 15% en 1945 et à 23% en 1958.

En résumé, le développement économique a ébranlé les structures de la société traditionnelle et réquisitionné les forces vives du pays. La première étape de la colonisation est marquée par l'exploitation parfois éhontée des paysans.¹¹ La simple cueillette des ressources naturelles, de l'ivoire et du latex notamment, caractérise l'ère du colonialisme rural au Congo; celui-ci pressure les populations sans guère les déplacer. Par la suite, le pays est mis systématiquement en chantier si bien que le colonisateur doit modifier profondément le rôle qu'il assigne à ces populations. C'est cette modification qui transforme petit à petit, par une logique implacable, la situation du colonisé vis-à-vis du colonisateur et du système socio-économique dans lequel ce dernier l'a entraîné malgré lui.

III. LA LOGIQUE DE L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS RACIAUX

Les vastes mouvements migratoires et la stabilisation progressive des populations laborieuses dans les centres d'emploi forment la charnière autour de laquelle tourne l'évolution des rapports de force entre colonisateurs et colonisés. Le processus même du développement économique déclenche une succession d'actions et de réactions s'enchaînant selon une logique dynamique, de sorte que les rapports de force initiaux du régime colonial sont bouleversés et l'affrontement des communautés raciales rendu inévitable. Les variantes et les issues de l'affrontement dépendent des circonstances socio-économiques et culturelles. En d'autres mots, les exigences de l'économie coloniale congolaise favorisent une acculturation brutale et agressive. Celle-ci s'exprime progressivement par la lutte que mène la communauté colonisée pour assumer et s'appropriier les situations objectives dans lesquelles elle est au préalable entraînée passivement: effort de désaliénation

¹¹ Tant en régime capitaliste que communiste, le développement économique prend son essor sur les épaules d'une génération sacrifiée. Voir K. DE SCHWEINITZ, *Economic, Growth, Coercition, and Freedom, World Politics*, n° 1, 1957, pp. 166-192.

qui défie les positions d'autorité du colonisateur, mais qui, paradoxalement, est préparé et soutenu par celui-ci, à cause des "ménagements" requis de lui dans une phase ultérieure de la colonisation, s'il veut poursuivre la mise en valeur du pays la plus profitable à long terme.

Contrairement à la politique d'*indirect rule* appliquée dans certains territoires africains, le système colonial belge démantèle dès l'origine les cadres traditionnels de la vie congolaise¹² et implante d'une pièce une structure capitaliste caractérisée par la concentration financière doublée d'une intégration verticale des stades de production. Il place de la sorte les Congolais plus ou moins consciemment devant un dilemme: ou bien lutter contre son intrusion en essayant de replâtrer leur société coutumière, fortement ébranlée, mais en risquant ainsi un combat d'obstruction inégal avec comme issue probable un déclin irrémédiable; ou bien accepter la situation d'antithèse coloniale comme phase transitoire, s'y engager dans une soumission apparente tout en relevant intérieurement son défi pour tramer une difficile synthèse; celle-ci serait faite de l'assimilation des apports acceptables du régime importé au sein d'un effort d'élaboration d'une voie moderne africaine de progrès.

A cet égard, il est frappant de constater que les mouvements de lutte anticoloniale des dernières années sont nés dans les groupes qui se sont le moins refermés sur eux-mêmes durant l'ère coloniale et qui se sont engagés le plus avant dans le courant d'industrialisation. C'est le cas des *Baluba* du Kasai, qui sont parmi les plus détribalisés. Denis dit d'eux qu'ils ont subi avec le plus de violence le choc de la colonisation et il en souligne les aspects négatifs.¹³ On les retrouve en nombre dans la plupart des

¹² Voir notamment J. VAN WING, *Etudes Bakondo*, Louvain, Museum Lessianum, 1959, en ce qui concerne le pouvoir politique, et G. MALENGREAU, *Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo Belge*, Bruxelles, I.R.C.B., 1946, pour le régime foncier. Ce démantèlement s'explique moins par une politique délibérée du colonisateur que par son ignorance des réalités socio-politiques autochtones, ainsi que par la volonté délibérée des vrais chefs traditionnels d'interposer entre eux et l'Européen des hommes de paille, serfs, étrangers au groupe, qui allaient devenir avec l'appui de ce dernier les nouveaux leaders, souvent contestés d'ailleurs.

¹³ J. DENIS, *le phénomène urbain en Afrique centrale*, Bruxelles, A.R.S.C., 1958, p. 215.

centres de développement. Ils disposent d'une instruction supérieure à la moyenne et occupent des postes-clés dans l'administration et l'industrie. On les retrouve encore associés aux expériences pilotes de valorisation de l'économie agricole dans la région de Gandajika, dont ils tirent habilement un profit maximum tout en restant lucides et critiques envers le système colonial. Les *Bakongo* et les *Bangala* sont en majorité à Kinshasa. Ils lancent les premiers mouvements politiques et articulent les premières revendications d'indépendance.¹⁴ Les *Bangala*, tout comme les *Batetela* du Nord-Kasaï, fournissent après une dure résistance militaire, les premiers cadres de la Force Publique.¹⁵ C'est encore chez les *Batetela* que surgissent des élites qui occupent à Luluabourg la première place en matière d'instruction et de profession.¹⁶ C'est de chez eux que provient Patrice Lumumba.

Pendant, le processus même de l'évolution et du dépassement de la situation coloniale par voie de résolution d'antithèses transitoires mais compromettantes contient en soi des pièges et des potentialités d'échec. Il semble que le Congo en fasse la triste expérience et que son histoire coloniale débouche, au terme d'une période d'industrialisation et d'urbanisation poussées, sur un protocole de *remise-reprise* du "système" entre deux classes plus ou moins consciemment complices, celles des européens et de la bourgeoisie congolaise. Elles sont finalement trop associées et solidaires. Dès lors, la tension raciale reste superficielle et s'explique par un conflit d'intérêts, dont l'enjeu porte sur le maintien par les uns et la conquête par les autres de positions privilégiées *au sein d'un système donné*; celui-ci n'est pas foncièrement mis en cause.

Il présente deux faces. La première, coloniale, est mise en évidence avant l'indépendance et donne aux aspirations de certains leaders africains une coloration nationaliste et anticoloniale-

¹⁴ Voir B. VERHAEGEN, *L'Abako et la naissance du nationalisme congolais*, Bruxelles, édit. du C.R.I.S.P., 1965.

¹⁵ Nom donné à l'armée pendant l'époque coloniale. Sur la révolte des *Batetela*, voir les documents rassemblés par A. VERBEKEN, *La révolte des Batetela*, Bruxelles, 1958, ainsi que A. ZOUSMANOVITCH, "L'insurrection des *Batetela* au Congo Belge au dix-neuvième siècle", *Présence Africaine*, n° 51, 3^e trim., 1964, pp. 159-169.

¹⁶ A. LUX, "Migrations, accroissement et urbanisation de la population congolaise de Luluabourg", *Zaire*, XII.8, 1958, pp. 836-839.

liste; la seconde, sociale, apparaît plus clairement après l'indépendance et résulte en partie de la nature du système colonial belge. Ce dernier, en effet, ne s'inspire pas d'un impérialisme idéologique et ne se nourrit pas de concepts de grandeur nationale; il est plus pragmatique et vise un objectif primordiallement économique. Pour ce faire, il n'hésite pas à s'associer étroitement les populations autochtones, à les intégrer à son économie dans un souci d'efficacité¹⁷ et, finalement, à leur concéder une indépendance politique qui apparaît, de son point de vue, comme un moindre mal en matière économique.

La primauté de l'économique jointe à la politique sociale du gouvernement crée un climat favorable à la capillarité sociale et aux ambitions matérielles. Celles-ci se voient cependant freinées du côté de la face coloniale du système. La discrimination raciale devient donc l'obstacle que la bourgeoisie congolaise doit abattre dans la poursuite de son objectif de bien-être économique. Le thème racial cristallise l'attention, bande les énergies, annoblit la cause de la lutte et crée une apparente entente entre la masse des paysans et surtout des travailleurs salariés d'une part, et d'autre part les leaders issus des milieux bureaucratiques. L'ébauche de l'opposition entre classes sociales au sein du monde congolais est ainsi voilée par l'opposition beaucoup plus visible entre races. Du fait que c'est la race blanche qui jouit des privilèges d'une classe riche, l'optique *riches-pauvres* est recouverte par l'optique *blancs-noirs*, et cette dernière classe tous les Congolais du mauvais côté de la barrière.

IV. ÉVOLUTION DES STRUCTURES ET AFFRONTMENT DES COMMUNAUTÉS

Voilà donc brièvement esquissé le schéma d'une évolution ambiguë des rapports raciaux et sociaux sous l'effet de l'industrialisation au Congo. Il reste à démontrer le mécanisme des chan-

¹⁷ La population de race blanche représente nettement moins de 1% de la population congolaise et se compose essentiellement de fonctionnaires, de cadres, de professeurs et de missionnaires. Les ouvriers qualifiés, nombreux dans une économie déjà bien industrialisée, sont pratiquement tous des Africains.

gements de comportements, suscités par cette transformation structurelle. Celle-ci transpose ces comportements de la phase *domination-subordination* vers la phase *concurrentielle*. Ce mécanisme reste évidemment très général et ne peut rendre compte de tous les aspects des attitudes particulières. La primauté du facteur économique et la prolétarianisation d'une fraction importante de la population congolaise justifient que nous l'analysions dans le cadre de l'évolution de la structure du *marché du travail* en fonction du degré d'acculturation de cette population. Ce marché offre un bon exemple de l'interaction des données économiques et raciales et donc de l'ambiguïté des rapports qui se nouent entre groupes raciaux dans le contexte du passage de l'économie de subsistance à l'économie monétaire industrielle en pays colonisé.

L'affrontement "démographique"

Il y a d'abord l'aspect démographique de l'évolution du marché de l'emploi. Le Congo comptait de huit à neuf millions d'habitants au lendemain de la première guerre mondiale. Les besoins de main-d'œuvre augmentèrent alors tellement vite que les employeurs, à peine retenus par les pouvoirs publics, recrutaient sans vergogne plus d'hommes que les communautés villageoises ne pouvaient supporter de voir partir. Les travailleurs salariés étaient 52,743 en 1918, 125,120 en 1920, 147,667 en 1922, 258,000 en 1924 et 417,000 en 1926.¹⁸ Si la grande crise réduisit de 30% les effectifs entre 1929 et 1932, la pression reprit ensuite, puisque le volume d'emploi augmenta de 80% entre 1932 et 1937, atteignant le chiffre de 523,000, qui ne satisfaisait pas encore toutes les demandes.

La survie des populations rurales allait-elle être menacée par ces ponctions continues? Allait-on voir se généraliser les dégâts causés chez les riverains du fleuve Congo par les exactions de l'Etat Indépendant du Congo et assister à une dénatalité générale, signe du traumatisme de l'exploitation et du refus des populations de se survivre? Non; la population congolaise releva le défi en exhibant un incroyable dynamisme démographique, même dans

¹⁸ *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge*, sept., 1955, p. 338.

les régions rurales d'émigration.¹⁹ Sa vitalité fut révélée par les enquêtes démographiques de 1955-6, qui annonçaient, à l'étonnement des autorités, des taux de natalité de 4.3% et d'accroissement naturel de 2.3%, alors que la croissance annuelle était restée avant 1940 inférieure à un pour cent.²⁰

Et voici, alors que la croissance démographique n'avait pas pu suivre le rythme de l'expansion économique, que le mouvement se renversa vers 1955.²¹ Le problème de la dénatalité dans la cuvette centrale du pays cédait l'actualité à celui de la surpopulation et du chômage dans les villes. Ce changement s'expliquait comme l'aboutissement logique d'une évolution, commandée par les exigences du système économique colonial belge.

En effet, les recrutements massifs et forcés du début de l'ère coloniale n'avaient pas supprimé la rareté de main-d'œuvre, tout en menaçant d'en tarir la source par suite de la dislocation des sociétés traditionnelles. C'est pourquoi les grandes entreprises, et notamment l'Union Minière du Haut Katanga dès 1927, décidèrent de recréer dans les centres d'emploi un milieu social africain. Elles favorisèrent la stabilisation des familles de leurs travailleurs et supprimèrent ainsi progressivement le gaspillage de main-d'œuvre inhérent au système du travail migrant. Elles suscitérent donc, inconsciemment peut-être, la naissance d'une classe de prolétaires

¹⁹ Certes, l'occupation médicale assez dense et la généralisation des mesures prophylactiques l'y ont aidée, mais à titre de condition préalable. Quand on constate l'impitoyable rigueur des réquisitions de populations dans la première phase de la colonisation et les traumatismes sociaux et culturels profonds qu'elles ont provoqués, on doit rejeter l'existence d'une relation causale automatique et simpliste entre colonisation et accroissement démographique; celle-ci est affirmée à partir d'une approche purement économique par des auteurs tels que Folke DOVRING. "The colonial epoch witnessed, first, the opening up of new areas to technologies developed elsewhere... Not the least important was the accelerated spread of cultivated plants and domestic animals... Second came the subsequent avalanch of technological innovations... That both of these meant increased economic opportunity is commonplace; that they meant increased opportunity for larger numbers of humans to survive by each generation, is no less commonplace." *In The Opportunity to Multiply: Demographic Aspects of Modern Colonialism, Journal of Economic History*, déc. 1961, p. 599.

²⁰ La différence n'est que partiellement due à la baisse de la mortalité, car la natalité était avant guerre voisine de 3.5%.

²¹ En 1955, les salariés étaient au nombre de 1,182,871, soit 38.9% de la population adulte masculine; très peu de femmes étaient salariées. Voir la Situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en 1955. Bruxelles, Ministère des Colonies, pp. 30 et 33.

détribalisés. Celle-ci ne tarda pas à faire honneur au sens étymologique de son nom: elle proliféra au point de voir les taux de natalité atteindre 5.3% à Léopoldville en 1955, 5.2% à Stanleyville en 1952, 6.1% à Luluabourg en 1957 et 5.9% à Elisabethville en 1959. A Luluabourg notamment, l'accroissement naturel l'emportait progressivement sur l'immigration comme facteur de peuplement.²² Il devait en résulter une pression accrue de l'offre de travail sur les marchés d'emploi urbains, alors que la pression antérieure de la demande s'était progressivement relâchée. Le chômage virulent des dernières années était le fruit amer d'une économie coloniale dont les appétits d'expansion antérieurs s'avèrent mal servis par des mécanismes trop fragiles.

Ce chômage atteignait le régime colonial au tendon d'Achille. La rupture consommée entre milieux urbain et rural ne permettait plus, comme en 1930, de refouler les travailleurs vers leurs villages d'origine. L'économie urbaine n'était plus une annexe de l'économie de subsistance; elle en avait au contraire ébranlé les fondements. De leur côté, les paysans avaient pris goût à l'argent et se mettaient à calculer la charge que ferait peser sur eux le retour massif des citadins. Ceux-ci appréciaient d'ailleurs l'ambiance de la vie en ville; la perte de leur emploi ne déclenchait plus le réflexe de retour au village. Ils s'organisaient sur place à des degrés divers pour faire face aux conséquences du chômage et défendre l'acquis culturel et économique de leur expérience urbaine. Plus cette dernière était profonde, mieux ils réussissaient.²³

D'ailleurs, le sous-emploi frappait surtout les jeunes, qui étaient nés en ville ou y avaient accompagné leurs parents en bas âge. D'autres jeunes avaient, bien plus souvent que leurs aînés, quitté le village parce qu'ils ne s'y sentaient pas à l'aise et souffraient du décalage existant entre leurs aspirations mal définies et les structures archaïques du milieu coutumier. La ville matérialisait leurs espoirs. Qu'elle vienne alors à les décevoir, ils ne pouvaient plus reculer et n'avaient d'autre alternative que la révolte sur place en ville contre un régime qui n'avait pas besoin d'eux. C'est ainsi qu'éclatèrent les émeutes de Kinshasa le

²² A. Lux, *op. cit.*, XII.7, pp. 711-718.

²³ A. Lux, "Le niveau de vie des chômeurs de Luluabourg, Zaïre, XIV.1, 1960, pp. 5-8.

4 janvier 1959. Elles devaient servir de tremplin à la phase décisive de la lutte anti-coloniale.²⁴

L'affrontement "économique"

Revenons en arrière pour suivre l'évolution des structures du marché du travail et des rapports de force entre employeurs et travailleurs, en fonction des progrès de l'intégration de ces derniers au système industriel moderne.

Dans une phase initiale, les rapports ne se situaient pas encore à un niveau de marché. Les Africains vivaient en dehors des circuits monétaires et rien ne les attirait de ce côté. Il n'y avait donc pas d'offre spontanée de travail. C'est pourquoi les hommes étaient recrutés sous la pression des autorités coloniales, qui les "stimulaient" en levant des impôts, tandis que les recruteurs des sociétés privées s'attiraient la complicité de certains chefs coutumiers par des cadeaux. Alors que la loi de l'offre et de la demande ne jouait déjà pas toujours au sein des sociétés coutumières,²⁵ la conquête coloniale créait en outre des rapports de force incompatibles avec elle. A ce stade, les Congolais, dont les besoins monétaires étaient réduits, se comportaient non pas en ouvriers offrant leurs services contre rémunération, mais en colonisés qui ressentent leur situation globale de dépendance à l'égard de l'homme blanc. Celui-ci était perçu comme colonisateur et maître plutôt que comme employeur: "Bwana, si tu nous dis d'aller travailler, nous irons." Aussi leur décision, quand elle pouvait intervenir, portait-elle sur le *fait* d'aller travailler et n'impliquait aucune relation entre quantité et prix du travail. Il y avait là absence d'un comportement d'offre, au sens économique du terme.

Cette situation favorisait l'exploitation des ouvriers noirs par leurs employeurs blancs; car même en admettant qu'il y eut un certain "marché du travail", celui-ci se désagrégeait à cause de la

²⁴ Les événements de 1959 et 1960 sont retracés, documents à l'appui, par les trois volumes Congo 1959, Congo 1960 (2 vol.) édités à Bruxelles par le Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (C.R.I.S.P.).

²⁵ Voir notamment M.J. HERSKOVITS, *Economic Anthropology*, New York, Knopf, 1952, pp. 15-17 et chap. 10 passim. E.J. KRIGE, "Economics of Exchange in a Primitive Society", *South African Journal of Economics*, IX.1, 1941, pp. 13-14.

dispersion des zones de peuplement par rapport aux chantiers. Il s'entourait d'une couronne de "marchés" satellites, qui étaient plutôt des "marchés de recrutement". La demande devenait une demande par intermédiaire, et l'offre souvent une "offre" forcée. La demande-satellite locale d'un recruteur acquérait force monopsonique, car les travailleurs enrôlés à destination d'un employeur déterminé se sentaient liés dès le départ du village et ne pouvaient donc plus profiter d'une éventuelle concurrence entre demandeurs sur le lieu même du travail.

Le clivage racial entre "offre" et "demande" renforçait cette situation, d'un point de vue émotionnel. Les villageois n'osaient pas affronter le Blanc et s'imaginaient que c'était autant l'autorité administrante que l'employeur qui les réquisitionnait; ils ne pouvaient qu'offrir leur obéissance à cette redoutable coalition, renforcée parfois encore par leurs propres chefs coutumiers.

Cette situation initiale se modifia au cours d'une phase ultérieure d'évolution de l'économie coloniale. Les comportements des travailleurs se modifièrent au point de remplacer progressivement les rapports de force par des rapports de marché. Ces derniers devaient provoquer entre offreurs et demandeurs un affrontement que le contexte colonial rendait non seulement économique mais aussi et nécessairement racial.

Les travailleurs firent l'apprentissage des règles du jeu de l'économie de marché, pour finir par constater, avec leurs camarades des pays voisins, que "lorsque la demande dépasse l'offre, ils ont une valeur marchande bien définie."²⁶ Les grandes distances séparant leurs villages des lieux d'emploi les amenèrent à doubler l'objectif (target) de leur décision de partir travailler. Cet objectif ne consistait plus seulement en un ou plusieurs biens de consommation (wage good target), mais aussi en une durée déterminée de temps à passer loin du village (time target). Il avait en quelque sorte deux dimensions autonomes, de façon que la durée fixée pouvait dépasser le temps requis à l'obtention du bien convoité. Dans la mesure où le salaire dépassait la valeur d'achat de ce bien, il apparaissait pour la première fois comme un *pouvoir*

²⁶ J.R. ELLIOT, *Report on an Investigation into Conditions Affecting Unskilled Labour, and the Supply thereof, within the Protectorate*, Entebbe, 1937, p. 28.

d'achat pur, non encore engagé à l'égard de produits; au-delà d'un palier limite, la *target area* disparaissait, car les travailleurs ne recherchaient plus primordialement tel ou tel bien particulier, mais plutôt un pouvoir d'achat, c.à.d. un revenu aussi élevé que possible, et ils acceptaient dès lors d'allonger la durée de leurs prestations annuelles jusqu'à en faire, éventuellement, une profession à temps plein. On pouvait alors parler d'une vraie offre de travail, impliquant la prise de conscience d'un rapport entre prix et quantité de travail.²⁷

A ce stade, l'impact de l'offre se révélait encore souvent impuissant à relever le niveau des salaires, car les marchés du travail étaient contrôlés par les manœuvres de monopsonisation des employeurs. La structure mono- ou oligopsonique des marchés du travail congolais n'était d'ailleurs souvent que le reflet de structures analogues sur les marchés du produit. En 1927 déjà, sur quelque deux mille cinq cents entreprises touchées par une enquête, les quelques-unes qui employaient plus de mille hommes rassemblaient près de la moitié des effectifs. Il n'empêche que, contrairement à la situation prévalant dans la période initiale de la colonisation, les bas salaires étaient maintenant perçus comme le résultat injuste d'une politique délibérée des patrons blancs, politique qui ne pouvait être que raciste aux yeux des ouvriers africains. Par là naissaient donc les dispositions mentales de l'affrontement. Celui-ci ne pouvait cependant se déployer sur le terrain, car le gouvernement contrôlait sévèrement les velléités d'associations ouvrières en imposant une législation restrictive en la matière.

Aussi ne restait-il plus au travailleur livré à lui-même qu'un moyen d'améliorer son salaire; du moins le croyait-il, car il n'y réussissait guère toujours en fait. Ce moyen était la mobilité d'emploi au sein du marché local, mais davantage encore d'un marché du travail à l'autre. Contrairement à une opinion répandue, cette mobilité traduisait moins l'instabilité du travailleur que ses efforts pour modifier en sa faveur les rapports de force du marché. Ce phénomène a pu être mesuré chez les travailleurs de Luluabourg, dont la mobilité d'emploi passée était en relation évidente avec leur qualification et le niveau de leur salaire au moment

²⁷ Pour une argumentation détaillée, voir A. Lux, *Le marché du travail en Afrique noire*, Louvain et Paris, 1962, chap. 3 et 4.

de l'enquête en 1958.²⁸ Contrairement à la situation du début de la colonisation, les salariés noirs ne se sentaient plus liés à leur employeur comme des serviteurs à leur maître blanc revêtu d'autorité, mais ils situaient leurs rapports avec lui à un niveau plus directement professionnel et contractuel. Ils finissaient d'ailleurs par affronter directement leur employeur; à Luluabourg notamment, plus la date de leur dernier engagement était récente, plus fréquents étaient les cas de marchandage du salaire au moment de l'embauche.²⁹ Le marché du travail urbain tendait ainsi à se libérer des contraintes de la situation coloniale.

V. AMBIGUÏTÉ DE L'AFFRONTEMENT: RACES ET CLASSES

Le processus de libération ainsi esquissé n'était pas identique partout. Il se présentait différemment sur le marché "privé", c.à.d. celui des entreprises du secteur privé, et sur le marché "public" de l'Administration. L'analyse des différences s'appuie d'abord sur le degré d'organisation des offreurs de travail, et ensuite sur le rôle de la nature, soit technique soit bureaucratique, du travail, en tant qu'elle affecte les réactions des Congolais à l'ambiance paternaliste dans laquelle ils baignent.

Affrontement individuel ou collectif

Sur le *marché privé* et en l'absence d'activités syndicales importantes, l'affrontement se fait *individuellement* entre le salarié et son employeur. Il varie d'intensité selon le degré d'acculturation des Africains, qui dans cette mesure prennent conscience de la relation qui relie ou devrait relier les salaires à la qualité des services rendus. Cette relation leur apparaît d'autant mieux dans les grandes entreprises, parce que beaucoup d'entre elles rationalisent après 1945 la structure de leurs échelles de salaires sur la base des méthodes d'évaluation scientifique des tâches.

Ce rationalisme accentue les dispositions d'esprit individualistes des travailleurs. Leur attention se reporte sur leurs positions

²⁸ *Ibidem*, pp. 185-189 et 247-249.

²⁹ *Ibidem*, pp. 250-253.

respectives à l'intérieur d'une *échelle neutre* des qualifications; elle suscite donc des attitudes compétitives entre eux, qui tendent à désamorcer leurs réflexes anticolonialistes, ou du moins à les déplacer du secteur de la vie économique vers celui de la vie politique. Dans ce dernier, l'adversaire à affronter n'est plus l'industriel européen, mais l'Administration coloniale, qui symbolise à leurs yeux les privilèges usurpés et qui fixe le salaire minimum légal à un niveau qu'ils jugent insuffisant. Les employés africains de cette Administration leur apparaissent en quelque sorte déjà compromis, puisqu'ils revêtent certains signes extérieurs de son statut privilégié: emploi stable et garanti, avantages matériels divers sans rapport avec leur rendement, une certaine arrogance à l'égard du simple ouvrier, voire de l'employé privé, etc.

Sur le *marché du secteur public*, l'affrontement est plus *collectif*; c'est l'affrontement de deux groupes relativement homogènes. La conscience de classe des auxiliaires congolais de l'Administration se développe assez vite au départ d'une situation où la pénurie d'employés bien formés donnait à ceux-ci une haute conscience de leur valeur. Or cette valeur ne se traduit dans les rémunérations qu'après 1945. Entretemps, ces employés prenaient conscience de la discrimination raciale qui frappait leurs salaires, leur promotion et leurs ambitions; ils ne pouvaient notamment pas dépasser le grade de la "5^e catégorie", alors que les Européens occupaient au minimum des fonctions de "4^e catégorie". L'éventail des grades et des rémunérations était scindé par un *colour bar*.

Plusieurs facteurs créent et renforcent la conscience et la solidarité de groupe des employés africains de l'Administration et éveillent chez eux des comportements revendicatifs sur les plans financier et politique. Il y a d'abord le processus même de leur acculturation particulière: ils sont spécialement détribalisés, notamment à la suite de longs séjours dans les internats d'écoles et de leur installation rapidement définitive en ville. Il y a ensuite l'atmosphère et le caractère spéciaux de la vie bureaucratique: l'absence de stimulant financier diminue le rendement du travail et nivelle quelque peu les qualités des fonctionnaires; la nature des besognes administratives en voile facilement les exigences professionnelles et crée chez les subordonnés congolais l'impression qu'ils pourraient avantageusement remplacer leurs supérieurs belges. De

là à estimer que les écarts de salaires sont discriminatoires et vexatoires il n'y a qu'un pas. Or précisément, l'Administration change sa politique de salaires après 1945. Elle était restée jusqu'alors à la traîne du secteur privé; dorénavant elle se hisse en position de *wage leader* par un spectaculaire relèvement du barème de ses employés africains "sous statut" en même temps qu'elle augmente ses exigences à l'embauche et se met donc à écumer le marché de l'emploi.

Ces mesures renforcent la conviction de ses employés de former l'élite intellectuelle du pays. Aussi les interprètent-ils comme une première concession faite par le gouvernement colonial sous la pression des premières revendications de leur syndicat nouvellement fondé, l'A.P.I.C.³⁰ Les années 1951 et 1954 marquent de nouvelles étapes dans leurs revendications, qui finissent par porter en 1956 sur la création d'un statut unique des fonctionnaires européens et congolais. Ce statut les mettrait sur un pied de stricte égalité dans la jouissance des divers avantages accordés par l'Administration. Il entre en vigueur en 1959.

Paternalisme, industrie et bureaucratie

C'est le moment d'observer les effets qu'exerce le paternalisme sur la portée de l'affrontement des deux communautés. Ce paternalisme poussé, qui ambitionne de faire du Congo un *Welfare State* à l'abri des remous politiques, crée l'illusion d'un contact et même d'une communion entre les deux communautés raciales; l'illusion est d'autant plus aisée que les structures mentales et tribales de la société centre-africaine prédisposent initialement certains Congolais à témoigner au *Boula Matari* l'esprit de soumission qu'ils manifestaient auparavant à leurs chefs coutumiers.³¹ On peut trouver à cette prédisposition une autre explication dans le morcellement politique des sociétés tribales congolaises à la veille de la pénétration belge, qui ne permet pas aux chefs locaux de concurrencer la force et le prestige du chef blanc.

Le prestige attire l'allégeance des masses. Aussi, seule une société coutumière puissante et bien organisée pourrait garantir à

³⁰ Association du Personnel Indigène de la Colonie.

³¹ Voir A. DOUTRELOUX, "Mythe et réalité du colonialisme", *Genève-Afrique*, IV.1, 1965, pp. 7-34.

ses chefs un prestige intact en face de la concurrence du colonisateur, qui a pour lui les atouts de son étrangeté et de la gamme de ses prouesses techniques. Or, beaucoup de ces sociétés sont faibles et la politique du colonisateur belge ne les ménage pas et provoque leur éclatement. Beaucoup de Congolais ont réalisé sans tarder le caractère irréversible de la révolution socio-économique introduite par la colonisation et ils n'ont vu de salut que dans l'adaptation de leur société et sa refonte dans leur nouveau milieu de travail.

La réussite de leurs efforts est dès lors liée au degré de leur collaboration avec le nouveau régime. Dans de telles conditions, les "cadeaux" du nouveau maître peuvent difficilement se refuser; mieux vaut se mettre à son école et accepter provisoirement de se faire traiter en enfants. En effet, plus vite ils assimileront les leçons du tuteur belge, plus vite acquerront-ils la compétence et le statut de l'adulte et pourront être admis à la cérémonie d'initiation leur ouvrant les portes de la société secrète blanche. C'est ici que s'amorce la différence entre secteurs privé et public au fur et à mesure de leur essor.

Dans le premier en effet, les exigences d'une industrialisation rapide obligent l'Européen à initier sans tarder les travailleurs africains aux mystères de sa technique. Ceux-ci voient dans cet apprentissage la clé qui leur ouvrira les secrets de la puissance blanche, et ils en sont fascinés. Cependant, comme leur progrès va de pair avec une mécanisation croissante de la production, ils s'aperçoivent de l'existence de nouveaux mystères techniques, de champs d'exploration successifs, lesquels recréent continuellement entre eux et les blancs l'écart de compétence qu'ils croyaient avoir comblé et qui réalimente la source de respect qu'ils espéraient voir tarir bientôt. Comme les Européens ne se font pas faute de faire sentir aux travailleurs que ceux-ci auront encore longtemps besoin d'eux, ces travailleurs du secteur privé sont soumis à un complexe fait de soumission, de reconnaissance, mais aussi d'irritation devant les continuelles prolongations de la course à l'égalité avec les blancs.

Lorsque les ouvriers les plus qualifiés se sentent enfin de taille à affronter certains de leurs contre-mâîtres européens et que le conflit menace d'éclater au pied du mur de couleur, les em-

ployeurs privés, guidés par leurs préoccupations de rentabilité maximum et sentant tourner le vent, lèzardent ce mur en promouvant les plus habiles de leurs ouvriers; le conflit est partiellement désamorcé.

Dans beaucoup de cas l'attitude des contre-maîtres européens est déterminante. Ceux qui jouent franc jeu et livrent toutes leurs connaissances sont respectés et admirés; les autres sont soupçonnés de vouloir maintenir artificiellement leur monopole technique. Cependant, puisque leur attitude défensive est plus d'une fois contraire aux directives des chefs d'entreprise, les Congolais ne la considèrent plus nécessairement comme une attitude de blanc en tant que blanc, ils ne la situent plus sur le plan des relations raciales mais plutôt sur celui de la concurrence professionnelle. Tout compte fait, et dans certaines entreprises du moins, il subsiste peu d'éléments d'une tension proprement raciale.

Les aspirations des travailleurs à l'autonomie se reportent davantage sur le plan de la vie publique. Ici, ils sont sensibles aux échos qui leur parviennent des revendications politiques articulées par les fonctionnaires subalternes du secteur public et des manœuvres dilatoires de l'Autorité coloniale. Néanmoins, puisque l'élite bureaucratique congolaise ne leur inspire qu'une confiance mitigée, leurs aspirations politiques restent mal structurées.

En résumé, les ouvriers qualifiés sont confrontés depuis longtemps aux exigences croissantes de la technique industrielle, initiés à ses secrets souvent à l'école de leurs propres employeurs et entourés d'une série d'avantages matériels tirés directement de leur stabilité et de leur détribalisation. Ils nourrissent par ailleurs du ressentiment à l'encontre de la classe des bureaucrates congolais, qui les traitent de haut et ils se sentent encore en butte à l'hostilité sourde des milieux coutumiers et des gens d'autres ethnies, dans le territoire desquels ils travaillent. Toutes ces raisons ne leur procurent guère en 1960 un cadre structurel et des dispositions mentales qui favorisent particulièrement un affrontement racial, bien qu'ils soient sensibles aux discriminations dont ils sont l'objet de la part de la société européenne. Aussi sont-ils plutôt enclins à considérer la situation avec philosophie, pesant le pour et le contre.

La politique paternaliste belge ne peut pas, par contre, susciter les mêmes effets dans la classe des employés, et plus parti-

culièrement chez les commis de l'Administration. Plusieurs raisons en ont déjà été données plus haut. Dans un régime de travail administratif basé sur des contrats de travail à vie, le paternalisme de l'Etat colonial doit finir par corrompre de l'intérieur les rapports entre blancs et noirs. Pour des gens à qui leur diplôme d'études secondaires donne accès aux carrières de bureau et donc une première forme d'assimilation aux Européens, et qui y puisent fierté et orgueil, l'inégalité statutaire mêlée d'attitudes condescendantes de la part des blancs crée facilement du ressentiment. Celui-ci s'aggrave dans les dernières années par le fait de l'atmosphère hypocrite qui imprègne les nouveaux rapports humains, dictés artificiellement par la politique de communauté belgo-congolaise dont l'Administration se fait la championne.³²

Le ressentiment s'exprime par des défis, qui prennent la forme de revendications de plus en plus osées. A l'origine cependant, les commis africains ne demandaient qu'à voir leurs capacités professionnelles reconnues et leur dignité d'hommes respectée. Mais le gouvernement croit pouvoir apaiser leur malaise en concédant paternellement des avantages matériels. Il donne ainsi à croire aux Congolais qu'il considère la promotion humaine comme une affaire de standing matériel. Il fait notamment visiter les demeures des candidats à l'immatriculation³³ pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions de bien-être matériel les rendant dignes d'être assimilés aux Européens. Les revendications en sont vite affectées. En 1954, l'A.P.I.C. demande la revalorisation des salaires comme conséquence de l'évolution du standing social des commis, qui ont besoin de beaucoup d'argent notamment pour assurer à leurs enfants des études dans les écoles européennes (auxquelles ils n'auront accès qu'en 1957) et pour les habiller en conséquence, pour européeniser leur habitat et leur alimentation. Par contre, l'A.P.I.C. proteste contre les augmentations de salaires accordées à certains ouvriers spécialisés de l'Administration et qui portent atteinte au prestige des professions bureaucratiques. On voit

³² Voir notamment les réticences exprimées dès 1956 contre cette "communauté" par le manifeste de "Conscience Africaine", qui est la première prise de position publique de l'élite congolaise; voir "La crise congolaise", *Chronique de Politique Etrangère*, XIII, 4-6, juil.-nov. 1960, p. 440.

³³ Statut juridique d'assimilation partielle à la société blanche, qui sort les Congolais de leur statut d'"indigènes".

poindre nettement ici la conscience de classe et les objectifs petit-bourgeois, qui annoncent le règne de la bourgeoisie de la fonction publique du Congo indépendant.

Par ailleurs, l'Etat colonial, qui se veut bon père de famille en faisant des "dons" à ses enfants, devrait commencer par se faire respecter s'il veut éviter que ses libéralités ébranlent sa position d'autorité. Or, l'Administration belge au Congo ne parvient plus à maintenir le prestige moral qui pourrait faire accepter sa politique paternaliste. Il y a à cela plusieurs raisons.

Tout d'abord, la proportion d'Européens est plus élevée dans les services publics que dans le secteur privé et les contacts professionnels entre gens des deux communautés raciales plus nombreux. Le niveau culturel des employés congolais du secteur public est supérieur à celui des Congolais du secteur privé, tandis que les compétences professionnelles des Européens de grade supérieur apparaissent plus d'une fois très discutables.³⁴ Ce fait n'échappe pas aux plus intelligents parmi les Congolais, qui supportent d'autant moins de voir leur ascension professionnelle bloquée par une barrière de couleur.

Ils sont en outre bien placés pour observer les effets dissolvants qu'exercent leurs revendications sur une Administration en crise d'autorité croissante. Ils peuvent constater, à partir de l'avènement en 1954 d'un gouvernement socialiste-libéral en Belgique, les dissensions internes du monde européen; celui-ci est déchiré par les désaccords politiques entre Bruxelles et Léopoldville, par les luttes idéologiques entre les Missions et les politiciens et administrateurs anticléricaux, par les attaques menées sur place au Congo par les délégués des syndicats belges contre le système colonial etc. Dans une telle conjoncture, les attitudes officiellement condescendantes du pouvoir à l'égard des revendications toujours plus dures de l'A.P.I.C. ne peuvent qu'exacerber la susceptibilité des Congolais contre un régime qui commet l'imprudence de dévoiler ses faiblesses et perd ainsi son prestige et sa raison d'être.

³⁴ Au lendemain de la guerre, le renouvellement des cadres belges, bloqués sur place pendant les hostilités, a été très important et le niveau moyen des nombreux nouveaux engagés par conséquent inférieur à ce qu'il était. Par le mécanisme des promotions selon l'ancienneté, beaucoup de ces fonctionnaires engagés en 1945-46 occupaient en 1956-59 des postes de direction dépassant parfois leurs capacités intellectuelles et morales.

VI. CONCLUSION

L'apparition au pouvoir d'une bourgeoisie bureaucratique est un phénomène général en Afrique. La spécificité de la situation congolaise tient à l'enrôlement massif de la population dans l'aventure de la croissance économique accélérée. Nous avons parlé de sa prolétarianisation, en la justifiant par l'existence d'une classe salariée englobant près de quatre hommes sur dix. De son côté, la population agricole est largement engagée dans l'économie de marché, puisqu'elle en tire en 1956 45% de ses revenus.³⁵ Comme le pouvoir d'achat réel augmente de plus de moitié entre 1950 et 1956, tant chez les cultivateurs que chez les salariés,³⁶ l'économie de ce pays ne correspond plus au modèle dualiste, caractérisé par un manque d'articulation entre ses secteurs.³⁷

Dès lors, c'est l'ensemble de la population congolaise qui est en contact étroit avec les colonisateurs européens; c'est l'ensemble de cette population qui expérimente les mutations structurelles fondamentales, apportées par un régime qui privilégie le résultat économique, à l'encontre des canons culturels traditionnels. Elle est donc tout entière impliquée par les mutations des rapports de force qu'engendrent, par une nécessaire logique, 1° la colonisation, entre groupes raciaux, et 2° la révolution économique, entre classes sociales. Comme les deux courants de rapports s'entrecroisent et s'influencent, dans le cadre d'une ambiance paternaliste, la portée des conflits devient plus ambiguë.

Le développement économique engendre l'affrontement racial. La solidarité fonctionnelle des deux communautés raciales désamorce cet affrontement dans le secteur privé, où domine la loi de l'efficacité selon le modèle parsonien de l'"*achievement*", tandis qu'elle l'accroît au contraire dans le secteur public, où subsiste fondamentalement la norme traditionnelle de l'"*ascription*". Dès lors, les tensions se transposent à l'intérieur de la communauté noire, sans que soit vidé le problème des séquelles du colonialisme.

³⁵ *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge*, oct. 1957, tableau IX.

³⁶ *Ibidem*, tableaux V, VI et X.

³⁷ Voir notamment F. PERROUX, "Trois outils d'analyse pour l'étude du sous-développement", *Cahiers de l'I.S.E.A.*, juillet 1955, pp. 37-48; E. GANNAGE, *Economie du développement*, Paris, P.U.F., 1962, pp. 71-77.

Dans la mesure où la nouvelle bourgeoisie bureaucratique garde le contrôle social et politique de l'Etat indépendant, les classes laborieuses, ouvrières et paysannes, sont tentées de chercher, par un retour mental en arrière, un soutien chez l'homme blanc contre leurs nouveaux oppresseurs. Ceux-ci ont besoin, pour se maintenir, de l'aide économique et technocratique de ce même homme blanc.

Ces deux raisons n'expriment-elles pas l'échec, au moins partiel, de la difficile synthèse que la société congolaise devait bâtir à partir du défi colonial?³⁸ N'amorcent-elles pas la nouvelle antithèse du néo-colonialisme, en lui ouvrant la porte de l'intérieur? Par un curieux renversement des perspectives, c'est le monde blanc qui se voit confronté à un défi, qu'il a d'ailleurs peut-être inconsciemment souhaité, défi d'autant plus dangereux qu'il prend la forme d'une tentation de corruption.

Université Laval

³⁸ Voir *supra*, p. 259, alinéa 2.